

**Commission communale pour l'accessibilité**

**Rapport annuel pour l'année 2017**

Adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le sous-Préfet d'Antony,
- Monsieur le Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

## **I. commission communale pour l'accessibilité**

### **1. Le cadre réglementaire :**

12 mai 2009 : loi modifiant l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant la création et les compétences des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle précise notamment la possibilité d'une coexistence entre une commission communale et une commission intercommunale qui produisent respectivement un rapport annuel dressant l'état des lieux de l'accessibilité sur la commune.

17 juin 2011 : modification du règlement intérieur de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées qui stipule que chaque année les commissions communales présenteront leur rapport.

26 septembre 2014 : ordonnance imposant la création, dans toutes les communes de plus de 5000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA). Cette commission présidée par le maire est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique -, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

30 septembre 2015 : délibération du conseil municipal qui nomme les représentants siégeant à la commission communale pour l'accessibilité dénommée comité consultatif de la ville pour tous à Sceaux.

### **2. Présentation du comité consultatif de la ville pour tous**

La commission communale pour l'accessibilité exerce 5 missions :

- elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

### **3. Composition du comité consultatif de la ville pour tous**

- Représentants de la Ville désignés par délibération du 30 septembre 2015:
  - Francis Brunelle, adjoint au maire, en charge de l'Action sociale, de la prévention et de la santé,
  - Monique Pourcelot, adjointe au maire, en charge des Seniors et de la vie locale,
  - Florence Presson, adjointe au maire, en charge de la Ville numérique, du développement durable et de la transition énergétique,
  - Patrice Pattée, adjoint au maire, en charge de l'Urbanisme, de l'espace public et de la mobilité,
  - Bruno Philippe, conseiller municipal,

- Catherine Arnoud, conseillère municipale,
- Hachem Alaoui-Benhachem, conseiller municipal.
- Autres représentants à la commission communale pour l'accessibilité :
  - l'union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM),
  - l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles (AVH),
  - l'association française de lutte contre la mucoviscidose,
  - l'association des amis et parents de personnes handicapées mentales (APEI),
  - l'association des paralysés de France (APF),
  - le conseil départemental des Hauts-de-Seine,
  - le conseil des aînés,
  - l'union des commerçants et artisans de Sceaux
  - la chambre nationale des professions libérales.
- Personnes physiques habitant Sceaux confrontées à titre personnel au handicap.

Le comité consultatif de la ville pour tous est renouvelé dans l'année qui suit le renouvellement des instances municipales.

#### **4. Le fonctionnement du comité consultatif de la ville pour tous**

Le comité est présidé par le maire qui peut déléguer la présidence à Monsieur Brunelle, son adjoint délégué sur le secteur.

Le comité consultatif de la ville pour tous se réunit en session ordinaire.

Le rythme des rencontres avec les membres du comité est biannuel.

- le 26 juin 2017, les membres du comité ont effectué un parcours avec des personnes en situation de handicap pour identifier les besoins et noter les « bonnes pratiques » à appliquer.
- le 18 septembre 2017, une réunion a eu lieu en mairie.

Le rapport a été débattu au comité de la ville pour tous en formation de commission communale pour l'accessibilité le lundi 12 mars 2018.

## **II. Accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics**

### **1. L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) des ERP de la Ville**

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées puis le décret du 5 novembre 2014 introduisent le dispositif Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée).

Les services de la ville ont suivi ce projet qui a débuté en juin 2015.

Le 30 septembre 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) communal.

La ville de Sceaux possède plus de 51 Etablissement Recevant du Public (ERP). L'agenda prévoit la mise en accessibilité des ERP sur une période de 9 ans. Celui-ci a été approuvé par décision préfectorale le 23 février 2016.

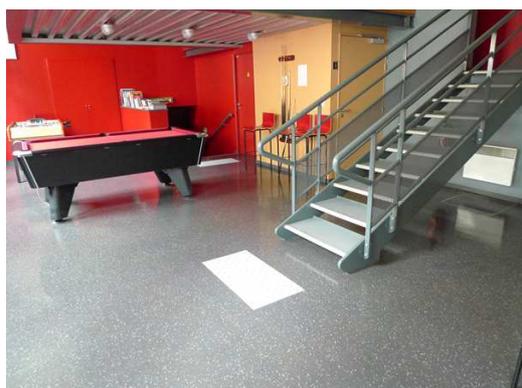
Pour la mise en accessibilité de ces ERP, les services du pôle Equipements et cadre de vie se sont mobilisés, dans un premier temps, pour classer les travaux, puis réaliser les devis :

- les travaux à réaliser en régie (par les agents municipaux)
- les travaux à réaliser par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées.

- **Mise aux normes des escaliers dans les ERP**



Pose de bandes podotactiles faite en régie par les agents municipaux



La mise en conformité des escaliers est un point qui revient régulièrement dans l'agenda. La Ville a souhaité traiter ce thème en globalité.

Ainsi des achats groupés de matériel (BEV, nez de marches, peintures...) sont faits. Les avantages ; réduire les coûts et équiper les ERP qui en ont la nécessité plus rapidement sans attendre la date planifiée sur l'agenda.

ERP réalisés en 2017 : Les écoles, les Garages, les Ateliers, tennis Club, multi accueil du docteur Roux...



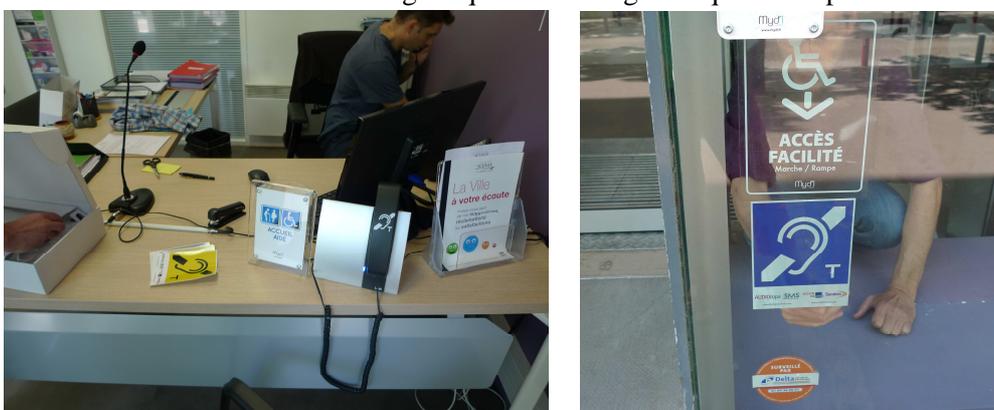
Certains ERP nécessitent une réflexion plus importante pour respecter l'aspect architectural et esthétique des bâtiments (par exemple l'Hôtel de Ville, ancienne mairie..).

- **AIM BLAGIS déclaré accessible en 2017**

Installation d'une rampe amovible pour l'accès dans les lieux, installation d'une sonnette d'appel et de la signalétique correspondante.



Installation de la boucle magnétique et de la signalétique correspondante



- **Installation des boucles magnétiques pour personnes malentendantes**

A Sceaux, une boucle magnétique a été installée au Trianon en mai 2015.

En 2017 la ville a équipé également AIM les Blagis, l'accueil central de l'hôtel de ville et l'espace seniors.

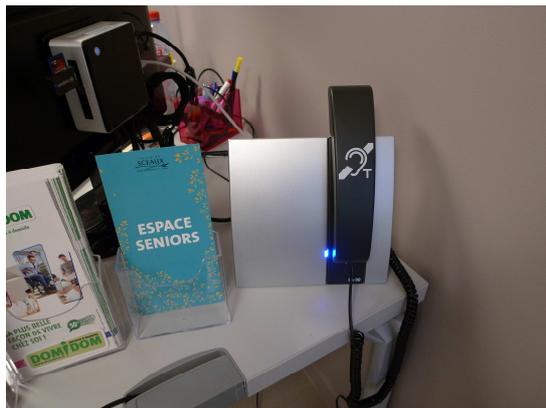
- **Accessibilité de l'espace seniors : nouvel ERP**

Les travaux ont débuté en juin 2017 et se sont achevés en octobre. L'ouverture de l'espace a pu se faire fin 2017.

Pendant les travaux, les associations ont été conviées à venir à une réunion de chantier. Cette rencontre avec l'architecte a permis de recueillir les différents points de vigilance pour rendre ce lieu adapté.



Accès extérieur, cheminement intérieur, luminosité, équipement, toilette, boucle magnétique : chaque élément a été étudié précisément.



- **Autres informations :**

La **MJC** (*Ad'ap 2016*) : un dossier pour les dérogations a été envoyé en Préfecture pour validation. (Retour positif de la préfecture en février 2017).

Pour la **bibliothèque**, la mise en accessibilité des lieux a été englobée dans un projet de rénovation plus vaste. Ce projet est programmé sur plusieurs années (2016 à 2018).

L'**église Saint Jean Baptiste** (*Ad'ap 2019*) de grands travaux sont en cours jusqu'en 2020.

## **2- Gestion des dossiers Ad'ap (hors ERP communaux)**

Un établissement recevant du public (ERP) est un bâtiment dans lequel des personnes extérieures sont admises comme par exemple une boulangerie, une banque, un cabinet de médecins.

Tous les établissements recevant du public (ERP), quels que soient leur catégorie et leur type, doivent être accessibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. L'Ad'ap permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. A compter de cette date, ce document est le seul moyen légal de déroger aux mesures prévues par la loi dans la perspective d'une future mise en accessibilité.

Un Ad'ap est la formalisation de travaux et/ou aménagements précis sur le formulaire adéquat. (Demande d'Ad'ap, attestation d'accessibilité et demandes de dérogation)

Ces différents formulaires transitent par les services municipaux. En effet, ce sont eux qui transmettent les dossiers à la Préfecture pour validation. Au retour de la Préfecture, les services doivent informer les propriétaires de la décision prise par l'administration. Les demandes doivent être traitées dans un délai imparti de 4 mois.

La liste des ERP conforme est accessible sur le site de la préfecture sur le lien suivant : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/9538/70507/file/Attestations\\_Liste+des+ERP+conformes.pdf](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/9538/70507/file/Attestations_Liste+des+ERP+conformes.pdf)

Les propriétaires des ERP 5<sup>ème</sup> catégorie (commerce, profession libérale..) sollicitent la Ville pour les aider dans l'élaboration des dossiers. La Ville met à disposition un agent municipal du pôle Equipements et cadre de vie, qui peut se rendre sur place afin de les accompagner dans la démarche.

### **3-Travail en transversalité.**

En 2017, la coordinatrice santé handicap a rencontré les agents du pôle Equipements et cadre de vie pour suivre régulièrement l'avancée de l'Ad'ap.

5 rencontres avec :

- la responsable du patrimoine et de la coordination administrative,
- le responsable du service Bâtiment,
- le responsable du CTM,
- le référent sécurité, incendie et accessibilité.

Et 3 visites directement sur les sites pour l'installation d'équipements ou des visites des ERP avec le référent sécurité, incendie et accessibilité.

Ce travail permet à la coordinatrice santé handicap de :

- mieux connaître les travaux à réaliser,
- appréhender les difficultés rencontrées par les équipes,
- rendre compte de l'avancée de l'agenda.

### **4. Les réalisations de l'année 2017 concernant la voirie et l'espace public**

- Création d'une place pour PMR rue du docteur Roux.
- Dans le cadre du programme de rénovation du cimetière : poursuite de la mise en place de revêtement « stabilisé » dans les allées pour une meilleure accessibilité.
- Les aménagements :
  - o Poursuite du programme d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public dans plusieurs quartiers : Robinson (rue Charles Péguy, rue du Maréchal Foch, boulevard Desgranges, rue Bertron,) et Lycée/ Achille Garnon (rue du Lycée, rue Achille Garnon, avenue du lieutenant Jean Massé, rue Lakanal, rue Michel Voisin nord, avenue de Verdun). En fin d'année est engagé le chantier sur les voies suivantes : rue de Seignelay, avenue du Président Franklin Roosevelt et rue Michel Voisin sud.

Ces aménagements permettent une circulation plus aisée sur les trottoirs en réduisant le nombre d'obstacles (moins de mobiliers urbains), une qualité de revêtement (moins de pavés) et une meilleure visibilité avec l'éclairage.

### III. Autres actions dans le domaine de l'accessibilité

#### 1. Parcours du 26 juin 2017 :

La ville de Sceaux s'est engagée à poursuivre ses actions en vue d'améliorer l'accessibilité de tous, dans la cité, et ce quels que soient les handicaps et déficiences des personnes. Lors du comité consultatif de la ville pour tous, les membres ont sollicité la Ville pour organiser un parcours en situation de handicap à Sceaux pour identifier les difficultés rencontrées par chacun et noter les « bonnes pratiques » à appliquer dans le reste de la ville. Après une première expérience en 2016, une deuxième expérience positive a été proposée le 26 juin 2017.

#### Parcours réalisé :

Départ de AIM les Blagis (10 rue du docteur Roux)

Direction CSCB

Visite du CSCB (les salles d'activités)

Déplacement sur la place du centre commercial (accessibilité des commerces)

Direction halle des Blagis en passant par la rue du docteur Roux (la crèche du docteur Roux)

Passage par la halle des Blagis et visite de la salle de musculation

Visite de la place des Ailantes

Retour à AIM les Blagis en passant par la rue de Bagneux



La visite a duré 1 heure 30. Ce parcours a été apprécié par tous et a permis de noter les axes d'amélioration qui sont :

- les bandes podotactiles à positionner ou à changer.
- les trous dans la chaussée dus aux racines des arbres ou au tassement de la terre.
- le stationnement des véhicules non autorisés (notamment sur les trottoirs) qui rend difficile la circulation des PMR. Les personnes en fauteuil doivent descendre sur la route pour contourner les véhicules gênants.

Le quartier des Blagis est un quartier accessible tant au niveau des chaussées que des commerces. C'est un quartier agréable et facile dans les circulations.

Les établissements visités proposaient un accueil adapté et aux normes.

AIM les Blagis a été rendu accessible en 2017 selon les préconisations prévues dans l'Ad'ap.

### Remarque :

- Lors des travaux sur les trottoirs qui monopolisent l'ensemble de la chaussée, les membres du comité proposent de :
  - o signaler et/ou d'indiquer bien avant d'arriver sur les travaux, un itinéraire « bis » pour éviter aux personnes en fauteuil de faire un long chemin inverse pour trouver un passage plus accessible,
  - o ou mettre une rampe (bateaux provisoires) de chaque côté des travaux pour permettre de descendre et remonter facilement pour éviter les travaux.
- De façon générale, il faut être vigilant à la police des textes (magazines, tracts, affiches...) en terme de taille et de contraste. L'association Valentin Haüy propose de fournir un disque de contrastes.
- Les feux sonores : les services de la voirie sont en contact avec le Département sur le sujet.

## **2. Le conseil local de santé mentale**

### **• 2.1 les semaines d'information sur la santé mentale**

Depuis 2012, la ville de Sceaux s'est engagée dans un partenariat avec l'hôpital Erasme pour animer le conseil local de santé mentale.

Le conseil local de santé mentale de Sceaux est une instance participative de sensibilisation, de réflexion, de consultation et de proposition pour les questions de psychiatrie et de santé mentale. Chaque année au mois de mars, la ville propose aux Scéens plusieurs temps forts pour mieux comprendre ces questions. Ces événements sont regroupés pendant les semaines nationales d'information sur la santé mentale (SISM).

Thème national des SISM 2017 : « **Santé mentale et travail** ».

**Lundi 11 au vendredi 28 mars** - Exposition à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan  
Œuvre des artistes-patients de l'EPS Erasme  
Plate-forme d'insertion Léonard de Vinci

**Samedi 18 mars à 10h30** - Marche solidaire sur la coulée verte « la santé mentale en marche »  
Évènement ouvert à tous. Accueil à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan marche en direction du château de Sceaux (30 à 40 minutes) avec la participation de l'APEI Sud 92 – CITL de Sceaux

**Mardi 21 mars de 18h00** - Table ronde « le travail c'est la santé...Mentale »  
Évènement à Sceaux Smart  
Marie-France Médana , Psychologue du Bien-être  
Carole Blancot, Dirigeante de SpotPink et Psychologue  
Christophe David , Médecin du travail et coach  
Sarah Mokaddem, Maître de conférence

**Jeudi 23 mars à 20h30** - Ciné-débat au Trianon, 3 bis rue Marguerite-Renaudin  
Soirée au tour du film « charbons ardents » de Jean-Michel CARRE  
En présence du réalisateur et des professionnels de l'EPS- ERASME

**Mardi 28 mars à 15h00** - à la résidence autonomie, 19 rue des Imbergères  
Rencontres santé pour les seniors « être bien dans sa tête »  
Maïté FONTAINE, Psychologue clinicienne et Formatrice en psycho-gérontologie, Hôpital Bretonneau, AP-HP.

- **2.2 Groupe de travail autour du thème de l'autisme**

Un groupe de travail s'est réuni 2 fois autour du thème de l'autisme. Des manifestations sont prévues pour 2018.

- **2.3 Groupe de travail pour la mise en place d'une cellule sur les situations complexes.**

Un groupe de travail (CCAS, Ville et ERASME-pôle secteur 20) s'est réuni plusieurs fois pour mettre en place une cellule afin de réfléchir aux situations complexes. Ce groupe s'attache, dans un premier temps, à formaliser une charte de fonctionnement.

### **3. Accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique**

- **3.1 Dans les établissements multi accueil petite enfance :**

Conformément au code de la santé publique, les établissements Petite enfance de la Ville veillent à la santé, la sécurité et au bien-être des enfants. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. La commission d'attribution des places prête une attention particulière aux situations d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

Chaque établissement peut accueillir un ou plusieurs enfants présentant un handicap. Ces accueils font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

La prise en charge des enfants se fait systématiquement en lien avec le médecin traitant et les services spécialisés qui accompagnent l'enfant et sa famille (CAMPS, CMP, hôpitaux,...). Le programme de réussite éducative peut également être sollicité afin d'aider les équipes dans la prise en charge au quotidien de l'enfant. Dans l'intérêt de celui-ci et à la demande des parents, l'accueil peut être prolongé jusqu'aux 5 ans de l'enfant.

En 2017, les établissements d'accueil petite enfance ont accueilli 5 enfants présentant un handicap.

- **3.2 Dans les écoles :**

*Les ULIS :* Depuis 2005, la ville de Sceaux accueille des enfants porteurs d'un handicap à l'école du Petit Chambord dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la CLIS est remplacée par des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Les ULIS permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap. A Sceaux, l'ULIS accueille les enfants présentant des troubles des fonctions cognitives.

Les ULIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation : enseignement adapté au sein de l'ULIS, participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet de l'école.

Chaque enfant accueilli dans une ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

En 2017, l'ULIS a accueilli 12 enfants.

Les PAI : Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Si les PAI sont le plus souvent liés à des troubles alimentaires et nécessitent généralement une organisation matérielle sur le temps de pause méridienne, la ville s'est mobilisée spécifiquement pour l'accueil d'enfants présentant un handicap, notamment en maternelle.

Sur l'année scolaire 2016/2017, il y a 78 PAI, écoles maternelles et élémentaires confondues.

### • 3.3 Coordination santé handicap

En juin 2017, la ville a intégré le réseau SAIS92 (service d'accompagnement et d'informations sur la scolarisation) et a nommé une coordinatrice santé handicap.

Cette coordination a pour mission de :

- prendre en compte des besoins des familles scéennes et les orienter vers les personnes adéquates,
- fluidifier les parcours de vie,
- mettre en place les relais et s'assurer de la bonne prise en charge par le partenaire,
- prendre en compte les besoins du personnel accueillant les enfants.



## EN BREF

### ● **Inscrire mon enfant à l'école**

Les inscriptions scolaires en petite section de maternelle se dérouleront du 4 décembre 2017 au 23 mars 2018 à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan. Elles concernent les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2015 en vue de la rentrée 2018. Elles s'effectuent sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30. Deux permanences seront assurées les samedis 27 janvier et 17 mars de 9h à 11h30. Inscrivez vos enfants le plus tôt possible afin de maintenir le nombre de classes ouvertes à Sceaux !

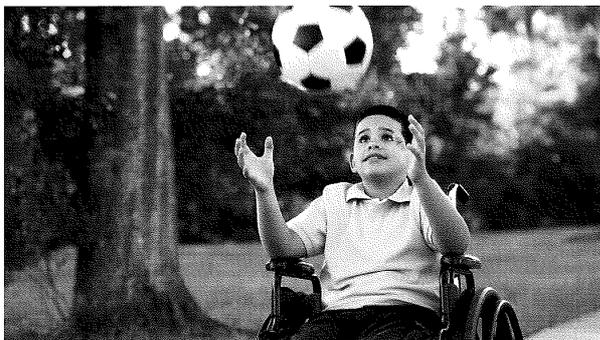
→ Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 ou [sceauxinfo@mairie@sceaux.fr](mailto:sceauxinfo@mairie@sceaux.fr).

### ● **Vacances en fêtes**

Pour que votre enfant profite de nombreuses activités ludiques et festives pendant les vacances de Noël, inscrivez-le dès maintenant à l'accueil de loisir.

Les inscriptions, ouvertes jusqu'au 10 décembre inclus, s'effectuent depuis le Portail famille accessible sur [www.sceaux.fr](http://www.sceaux.fr), onglet Services en ligne.

→ Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 ou [sceauxinfo@mairie@sceaux.fr](mailto:sceauxinfo@mairie@sceaux.fr).



### SOLIDARITÉ

## Faciliter l'intégration du handicap

La Ville mène diverses actions qui améliorent l'intégration du handicap. Elle a rejoint en juin dernier le réseau Loisirs handicap 92 et nommé une coordinatrice dédiée.

### **Adapter l'offre de loisirs**

Animé par le collectif d'associations SAIS 92 (service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés), le réseau Loisirs Handicap 92 propose des formations et des partages d'expérience. Ressources dont va bénéficier la coordinatrice handicap de la Ville. Son rôle consistera notamment à faciliter l'accueil des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap en accueil de loisirs ou séjour de vacances. Elle effectuera le lien avec les familles, les équipes d'animation et les structures d'accueil pour s'assurer de la prise en compte des besoins. « *L'objectif est que l'enfant ou*

*le jeune se sente en confiance et s'épanouisse*, explique Francis Brunelle, adjoint au maire délégué à l'Action sociale. *La coordination effectuée en amont de l'activité ou du séjour facilitera son intégration au groupe et encouragera ainsi sa prise d'autonomie.* »

### **Une démarche globale**

Outre l'offre de loisirs, la coordinatrice de la Ville pourra informer et orienter les Scéens sur tout sujet lié au handicap, de la petite enfance à l'âge adulte. Un nouveau service qui répond aux attentes exprimées au sein du comité Ville pour tous rassemblant les élus, associations et professionnels du secteur ainsi que des Scéens porteurs d'un handicap.

→ Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 ou [sceauxinfo@mairie@sceaux.fr](mailto:sceauxinfo@mairie@sceaux.fr).

### **SENIORS LES ATELIERS INFORMATIQUES REPRENENT**

Les ateliers de découverte de l'informatique proposés aux seniors par la Ville reprendront en février 2018. Les personnes souhaitant y participer sont invitées à s'inscrire dès maintenant. En outre, des permanences d'aide aux démarches administratives en ligne sont proposées gratuitement sur inscription le lundi de 10h à 12h à la résidence des Imbergères, 19 rue des Imbergères, et le mercredi de 10h à 12h au centre social et culturel des Blagis, 2 rue du Docteur-Roux (hors vacances scolaires).

→ Service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 ou [sceauxinfo@mairie@sceaux.fr](mailto:sceauxinfo@mairie@sceaux.fr).

#### **4/ Information sur le retour des questionnaires « association et handicap »**

En 2017, la Ville a souhaité interroger le monde associatif pour identifier les besoins rencontrés et envisager conjointement les actions à mener.

L'accessibilité ne passe pas seulement par la mise aux normes des bâtiments, de la voirie ou des espaces publics, elle doit également permettre à chacun d'accéder à l'offre de services et à l'exercice de sa citoyenneté.

Juin 2017 : élaboration d'un questionnaire et validation.

Juillet 2017 : envoi des courriers et questionnaires aux 86 associations scéennes.

Août/ septembre 2017 : réception et analyse des retours.

##### **Informations recueillies :**

- + de 30 % de retour questionnaire,
- type d'association ayant répondu : 50% culture loisirs, 33% sport, 4% social, 13% autre,
- 60% des associations indiquent qu'elles n'accueillent pas de personnes en situation de handicap,
- le handicap est souvent lié à l'âge des adhérents,
- les handicaps visuels et physiques sont les plus souvent cités. L'association Valentin Haiÿ, œuvrant dans le handicap visuel, est implantée sur notre commune,
- les associations répondent (ou trouvent une solution) aux différentes sollicitations spécifiques de la part des personnes présentant un handicap,
- pour permettre d'accueillir une personne en situation de handicap, les associations accepteraient la présence d'une tierce personne à +45% selon les réponses données dans le questionnaire,
- dans les idées proposées : faire des liens avec des associations spécialisées dans le handicap, avoir plus de bénévoles, sensibiliser le public, réfléchir à l'accessibilité.

#### **5/ Autre temps fort en 2017**

Dans le cadre des rencontres santé seniors, la Ville a organisé un forum sur le thème des 5 sens le 19 décembre 2017.

Afin de redécouvrir et/ou stimuler les perceptions sensorielles, différents stands étaient proposés au salon des Imbergères : une table avec la présentation de matériel adapté pour le quotidien des personnes malvoyantes, un atelier de sculpture avec une personne malvoyante, une présentation de l'audiodescription dans la salle cinéma, un atelier sur les odeurs, un atelier avec une diététicienne sur le goût (dégustation de smoothie, épice, chocolat..) et une table de documentations autour de l'audition.

Un axe fort était donc développé pour les personnes malvoyantes avec les bénévoles de l'association Valentin Haiÿ.

